Numéro interne de l'acte : 3.1-23-07/48

Envoyé en préfecture le 13/07/2023
Reçu en préfecture le 13/07/2023
Publié le 13/07/2023
ID : 050-215002882-20230711-2348-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL de Marcey-les-Grèves

NOMBRE DE MEMBRES
En exercice : 15
Présents : 12
Nombre de suffrages : 14

Date de convocation 07/07/2023

Date d'affichage 07/07/2023

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture le :

et publication du :

L'an deux mille vingt-trois, le onze juillet, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme ROUSSEL Elise.

Etaient présents :
M. BAILLARD Christian, Mme CHIVET Emmanuelle, Mme DESVOYS Emilie, M. GAILLARD Christian, M. HAILLOT Gérald, M. LENOBLE Joël, Mme LESOUEF Magali, M. MORIN Joël, M. PELLE David, Mme POIRIER Isabelle, M. RIVEY Laurent, Mme ROUSSEL Elise

Procuration(s) :
Mme GIROT Magali donne pouvoir à Mme ROUSSEL Elise, Mme HELARY Fabienne donne pouvoir à M. PELLE David

Etai(ent) absent(s) :

Etai(ent) excusé(s) :
Mme GIROT Magali, Mme HELARY Fabienne, Mme LAGOUTTE Sandra

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : M. PELLE David

Objet : Location du T3 du groupe scolaire en meublé

Le service habitat jeunes, après visite de l'appartement, indique qu'il peut faire partie de l'offre de logement proposée à des jeunes (étudiants, apprentis, salariés…).

Sa superficie permet une location de 2 chambres dont le montant du loyer et des provisions restent à fixer par le conseil municipal ainsi que le montant du dépôt de garantie. Pour information, le montant d'un meublé hors charges à Avranches est d'environ 300 €/mois.

Il se doit d'être équipé et meublé. Le foyer des jeunes travailleurs a renouvelé ses équipements et solde le mobilier remplacé : lit de 90 cm, literie, bureau, tables et chaises. Il conviendra de compléter ces achats par d'autres équipements tels une gazinière, un lave-linge, un aspirateur, vaisselle ….

Les charges ont été estimées à 180 €/mois dont l'électricité (70 €), l'eau (40 €), le chauffage (70 €) à répartir entre les 2 locataires. Le loyer actuel est de 374 € hors charges.

Après délibération, le conseil municipal :

- décide de louer le T3 du groupe scolaire meublé ;
- fixe le montant du loyer d'une chambre à 190 €/mois ;
- fixe le montant forfaitaire des charges à 90 €/mois ;
- fixe le montant du dépôt de garantie à 380 €/mois

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme
Le Maire :
Élise ROUSSEL

MAIRIE de MARCEY-LES-GRÈVES 50300 MANCHE